



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Facturation : Charente

Question écrite n° 60919

Texte de la question

M Pierre-Remy Houssin attire l'attention de M le ministre de l'industrie et du commerce extérieur sur des facturations exorbitantes dont ont été victimes des usagers de l'EDF dans la région de Cognac (Charente). À la suite de réactions des usagers et des élus de la région, l'EDF a reconnu non pas une erreur mais un retard de facturation dû à des relevés de compteurs reperçus tardivement en comptabilité. Les usagers ainsi frappés ont demandé des mesures exceptionnelles pour une situation qui les place en position de victimes et pour laquelle leur responsabilité ne peut être engagée. L'EDF a proposé des échéanciers de remboursement étalés dans le temps sans qu'il y ait libre discussion avec l'utilisateur pénalisé. Il me paraît anormal que les services de cette société nationale ne fassent pas un effort d'abattement en faveur des familles en difficulté, notamment lorsque le chef de famille est privé d'emploi ou lorsque la dette met en péril la pérennité d'une activité artisanale ou commerciale. Or, il apprend par la presse qu'un commerçant de Châteauneuf est privé d'électricité depuis lundi, ayant refusé l'échéancier imposé par EDF. Il lui demande quelles mesures peuvent être prises pour que de tels abus ne se renouvellent pas et que des entreprises ne soient pas mises en péril, par la faute d'un tiers.

Texte de la réponse

Reponse. - Dans le différend évoqué par l'honorable parlementaire, qui oppose des usagers de la région de Cognac à EDF au sujet de paiement de factures d'électricité, une très large majorité de clients ont en définitive accepté l'échéancier de remboursement proposé. Cependant, afin d'améliorer l'efficacité du dispositif d'aide aux familles en difficulté, un rapprochement a été réalisé entre les responsables de la gestion des contrats des clients dans les agences EDF-GDF et ceux de l'aide sociale. Enfin, concernant la situation du commerçant de Châteauneuf qui s'est vu suspendre la fourniture d'énergie, un compromis a pu être trouvé au niveau local afin de lui permettre le règlement de ses factures dans des conditions satisfaisantes pour lui.

Données clés

Auteur : [M. Houssin Pierre-Remy](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60919

Rubrique : Electricité et gaz

Ministère interrogé : industrie et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 août 1992, page 3784